

Arrêté N°CAI_260401_composition_CACr
portant composition du Conseil académique
en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et
personnels assimilés de Nantes Université

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant
création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;

VU la délibération du conseil d'administration de Nantes
Université n° 20211216-02 du 16 décembre 2021 portant
élection de Carine BERNAULT en tant que présidente de Nantes
Université ;

VU l'arrêté n° CAI_231107_composition_CACr portant
composition du Conseil académique en formation restreinte
aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés de Nantes
Université ;

VU la délibération du Conseil d'administration de Nantes
Université n° CA_231124-09 du 24 novembre 2023 portant
approbation du règlement intérieur d'application des statuts
de Nantes Université ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté a pour objet de préciser la composition nominative du Conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés à partir du 1^{er} avril 2026.

PRESIDENTE :

Carine BERNAULT, présidente de Nantes Université, ou son représentant.

ARTICLE N°2 : FORMATION RESTREINTE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ASSIMILES

La formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés est composée de 26 membres dont 13 membres du collège A et 13 membres du collège B.

COLLEGE A :

Circonscription	Liste et nombre de siège	Candidat siégeant
Composantes hors pôle et services universitaires	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Magali HERSANT
Humanités	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Martin HAIDEN
	Nantes Université Demain	Stanislas JEANNESSON
Sociétés	Nantes Université Demain	Agathe VAN LANG Benôît SEVI Isabelle DESPRES
Santé	Nantes Université Demain	Jean-Michel ROBERT Pierre-Antoine GOURRAUD Christophe CORNU
Sciences et technologie	Nantes Université Demain	Patrick GIRAUDEAU Cathy CASTELAIN
	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Eléna ISHOW Xavier SAULQUIN

COLLEGE B :

Circonscription	Liste et nombre de siège	Candidat siégeant
Composantes hors pôle et services universitaires	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Ludivine BALLAND
Humanités	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Alain MESSAOUDI IVOL Ambre
	Nantes Université Demain	Paul-André CLAUDEL Ambre VILAIN
Sociétés	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Marie CHARVET Paul-Anthelme ADELE
	Nantes Université Demain	Audrey LEBOIS
Santé	Nantes Université Demain	Valérie ARMENGOL
	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Benoît HUET
Sciences et technologie	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Bruno COGNIE Patricia BERTONCINI
	Nantes Université Demain	Amandine CELINO

ARTICLE N°3 : FORMATION RESTREINTE AUX PROFESSEURS ET ASSIMILES

La formation restreinte aux Professeurs et assimilés est composée de 17 membres.

COLLEGE A :

Circonscription	Liste et nombre de siège	Candidat siégeant
Composantes hors pôle et services universitaires	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Magali HERSANT
Humanités	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Martin HAIDEN Christine VIDAL-GOMEL
	Nantes Université Demain	Stanislas JEANNESSON Marc ROBIN
Sociétés	Nantes Université Demain	Agathe VAN LANG Benoît SEVI
	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Romuald BODIN
Santé	Nantes Université Demain	Jean-Michel ROBERT Oumeya ADJALI Pierre-Antoine GOURRAUD Anne SAUVAGET Christophe CORNU
Sciences et technologie	Nantes Université Demain	Patrick GIRAUDEAU Cathy CASTELAIN
Sciences et technologie	Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	Eléna ISHOW Xavier SAULQUIN

ARTICLE N°4 : ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTERIEURES CONTRAIRES

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE N°5 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 1^{er} avril 2026

La Présidente de Nantes Université

Carine BERNAULT